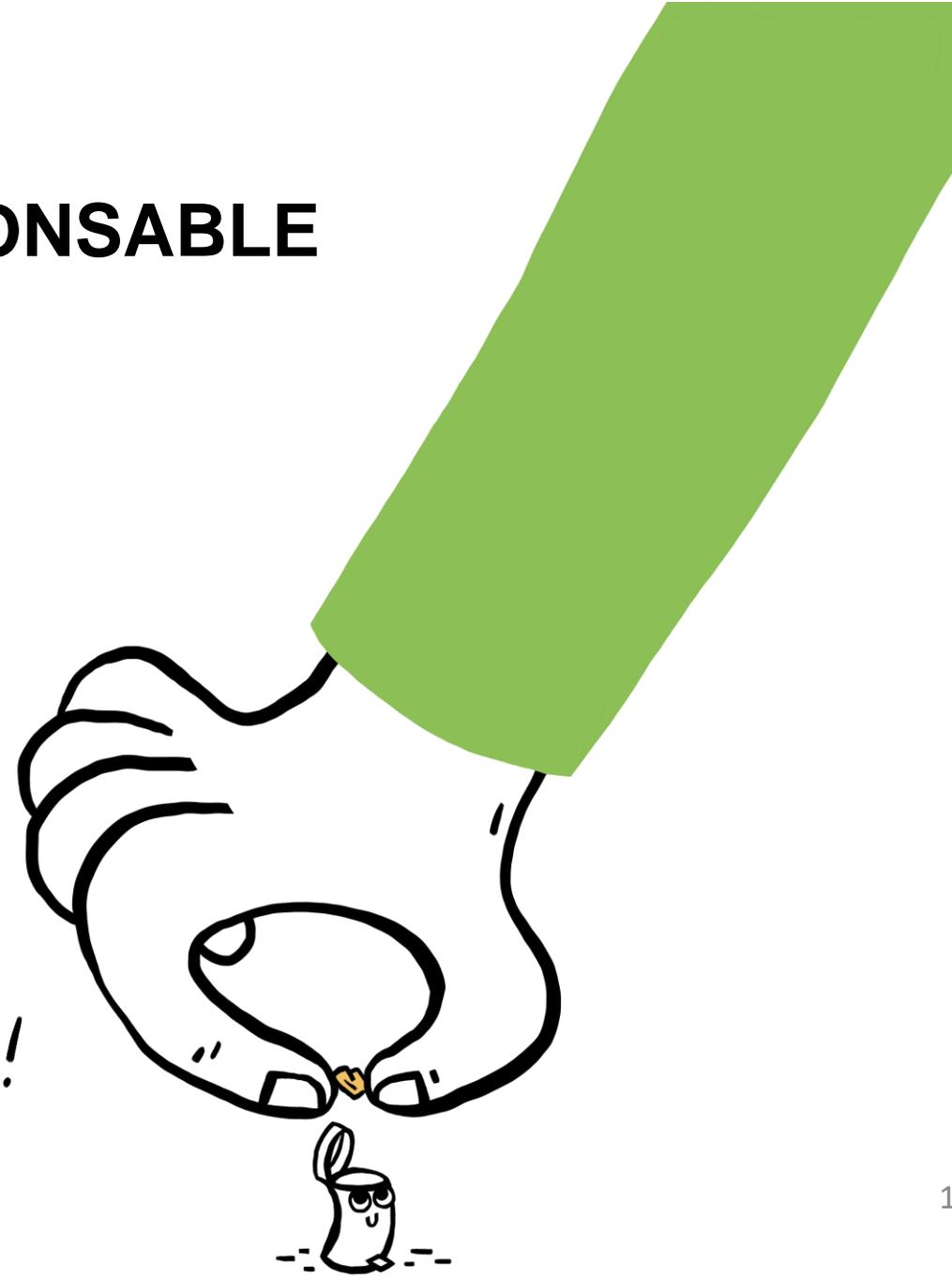


REUNION PUBLIQUE TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE

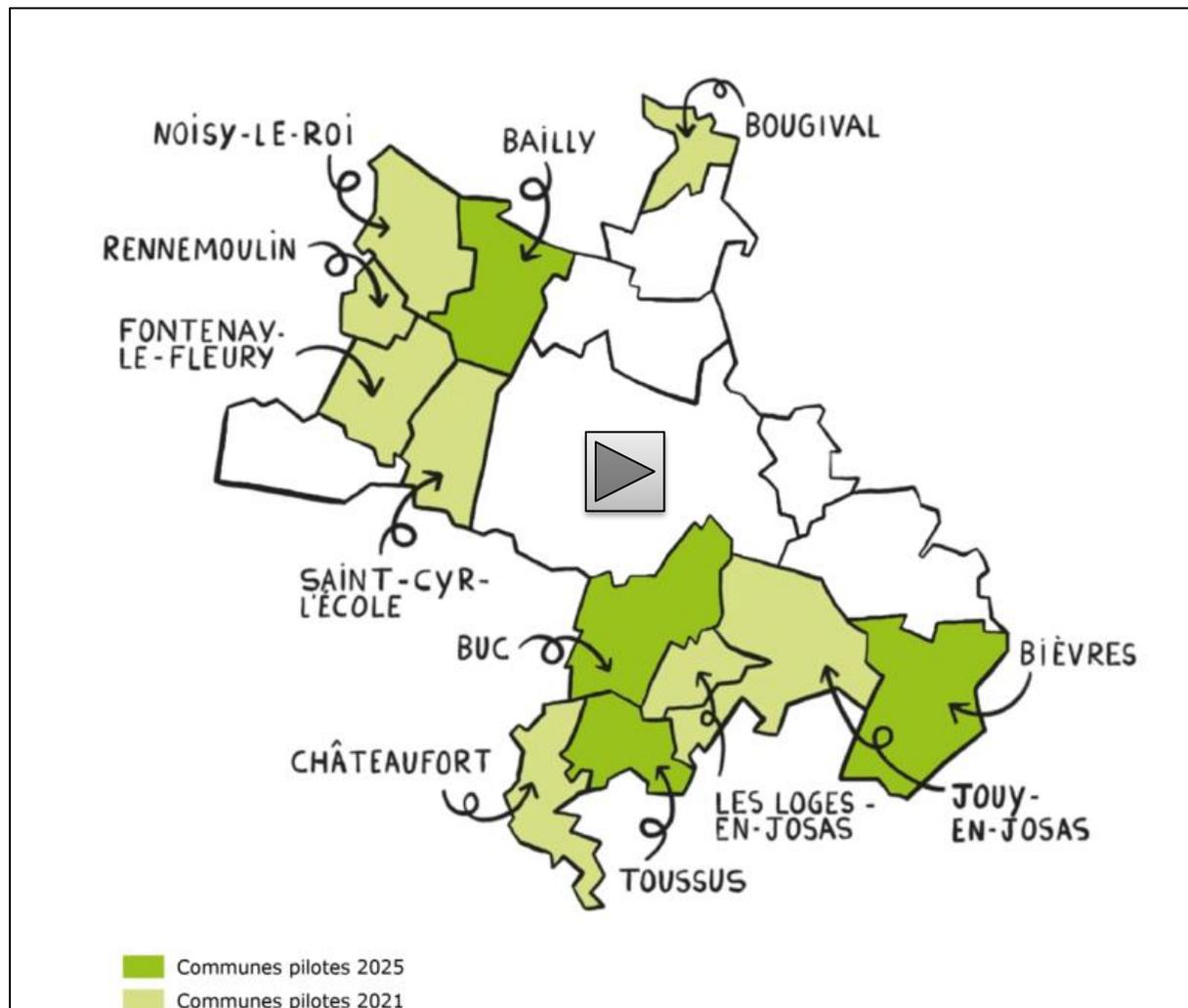
Jeudi 13 février – 20h

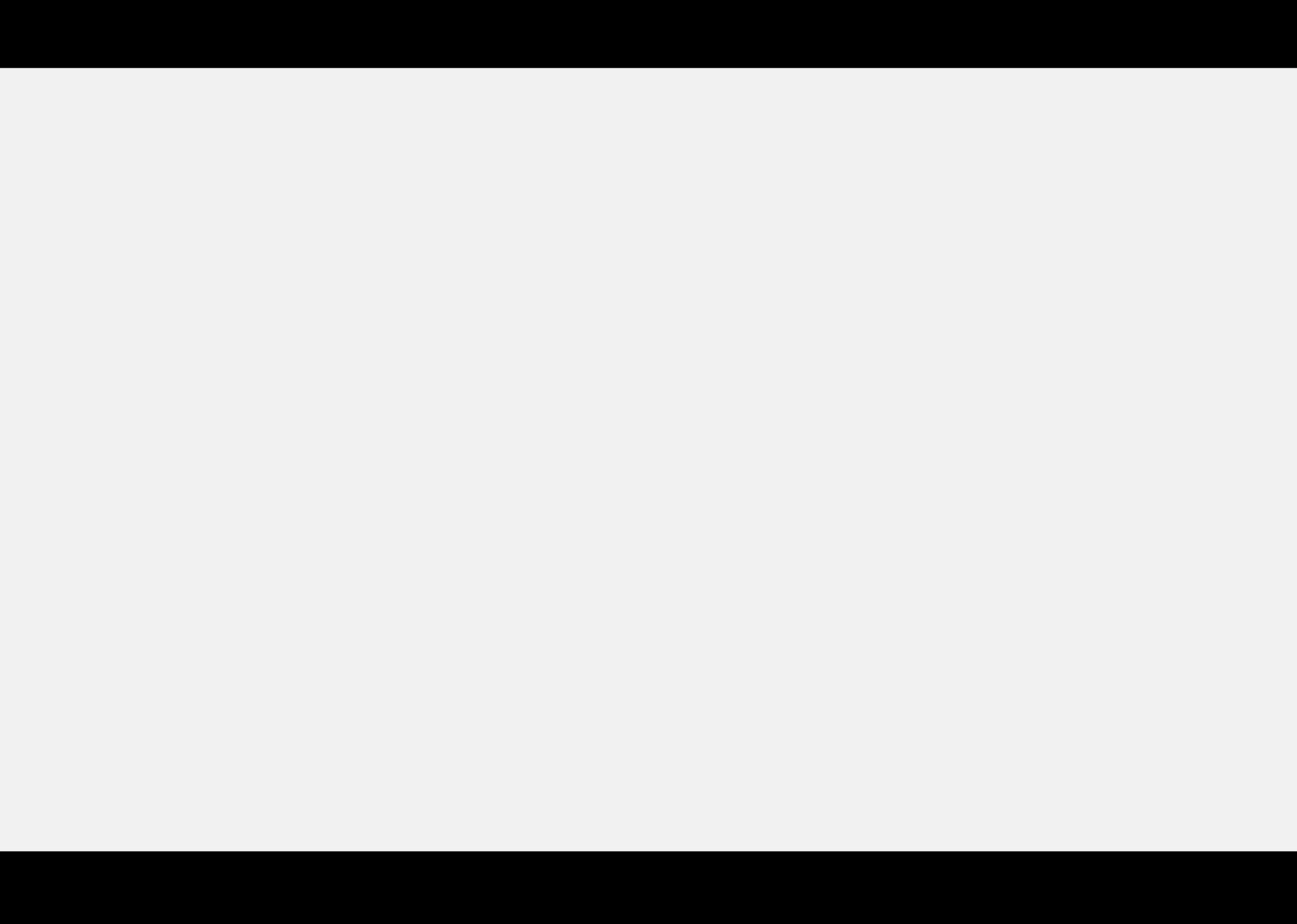
Je jette moins,
je pense à demain!

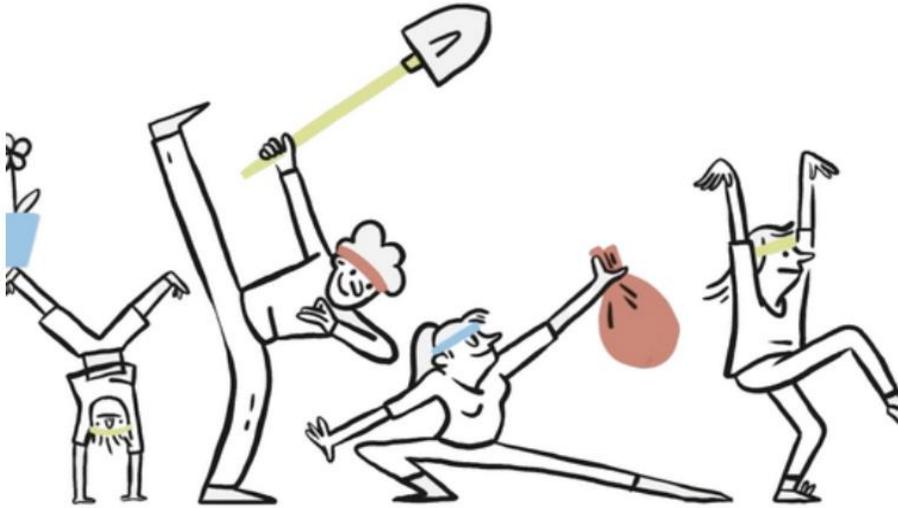




DE QUOI PARLE-T-ON ?







LA TARIFICATION ECO-RESPONSABLE

- De quoi parle-t-on ? Pourquoi ce projet ?
8 villes déjà engagées depuis 2021
- Comment ça marche ? Principes de calcul,
Grille tarifaire et exemple d'avis d'imposition
- Qu'est-ce que cela change pour moi ?
- Comment réduire mes déchets ?
- Planning
- Questions / Réponses



POURQUOI RÉDUIRE ET MIEUX TRIER LES DÉCHETS ?



450 kg de déchets dont 189 kg d'ordures ménagères résiduelles incinérées par habitant

Réduire la part incinérée, c'est possible !



30% compostables

35% recyclables



3 raisons d'agir

1) Préserver l'environnement et préparer l'avenir

2) Contribuer directement à l'amélioration de notre cadre de vie

3) Limiter l'augmentation du coût de gestion des déchets



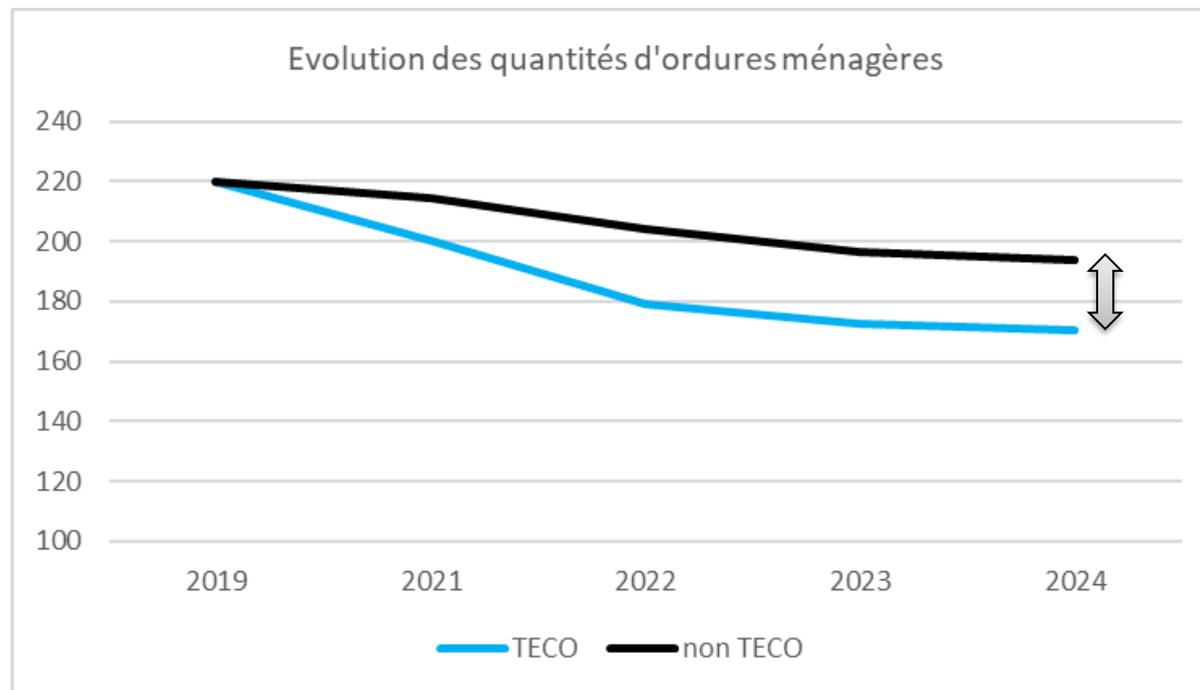
BILAN DE LA 1^{ÈRE} VAGUE TECO

OMR	2019	2024
TECO	220 kg/hab	170 kg/hab
Non TECO	220 kg/hab	194 kg/hab

**-23% d'ordures
ménagères en 5 ans**

**-2 500 tonnes/an
=> 3 tournées de
collecte économisées**

**-12% entre le secteur
TECO et les autres
communes**





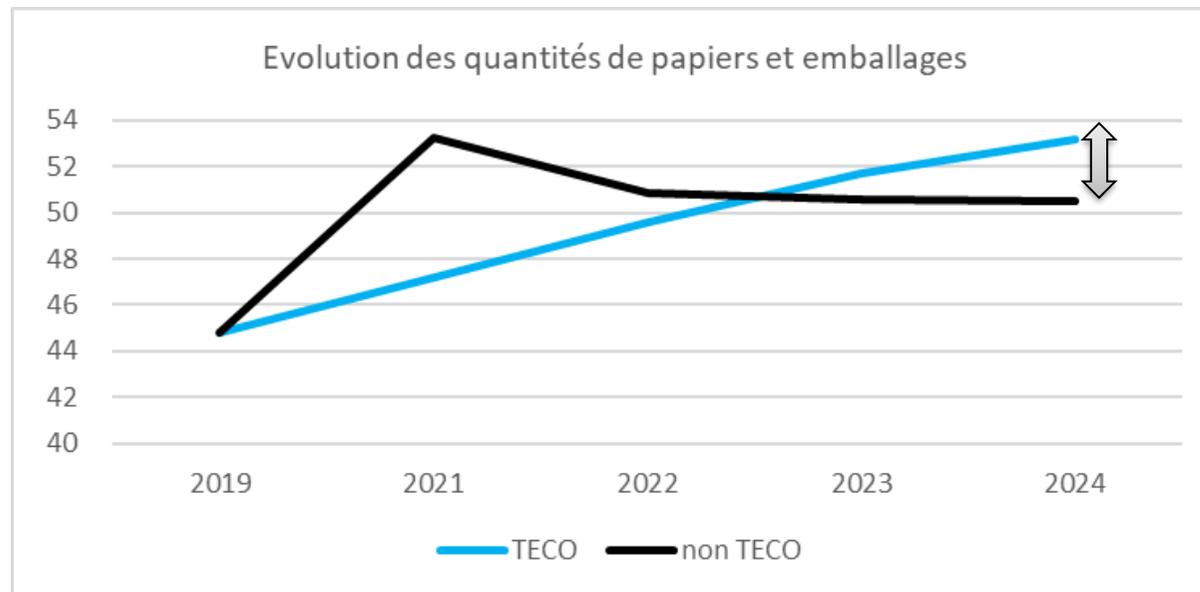
BILAN DE LA 1^{ÈRE} VAGUE TECO

Emballages	2019	2024
TECO	45 kg/hab	53 kg/hab
Non TECO	45 kg/hab	51 kg/hab

+19% de tri en 5 ans

+1 700 tonnes/an valorisées

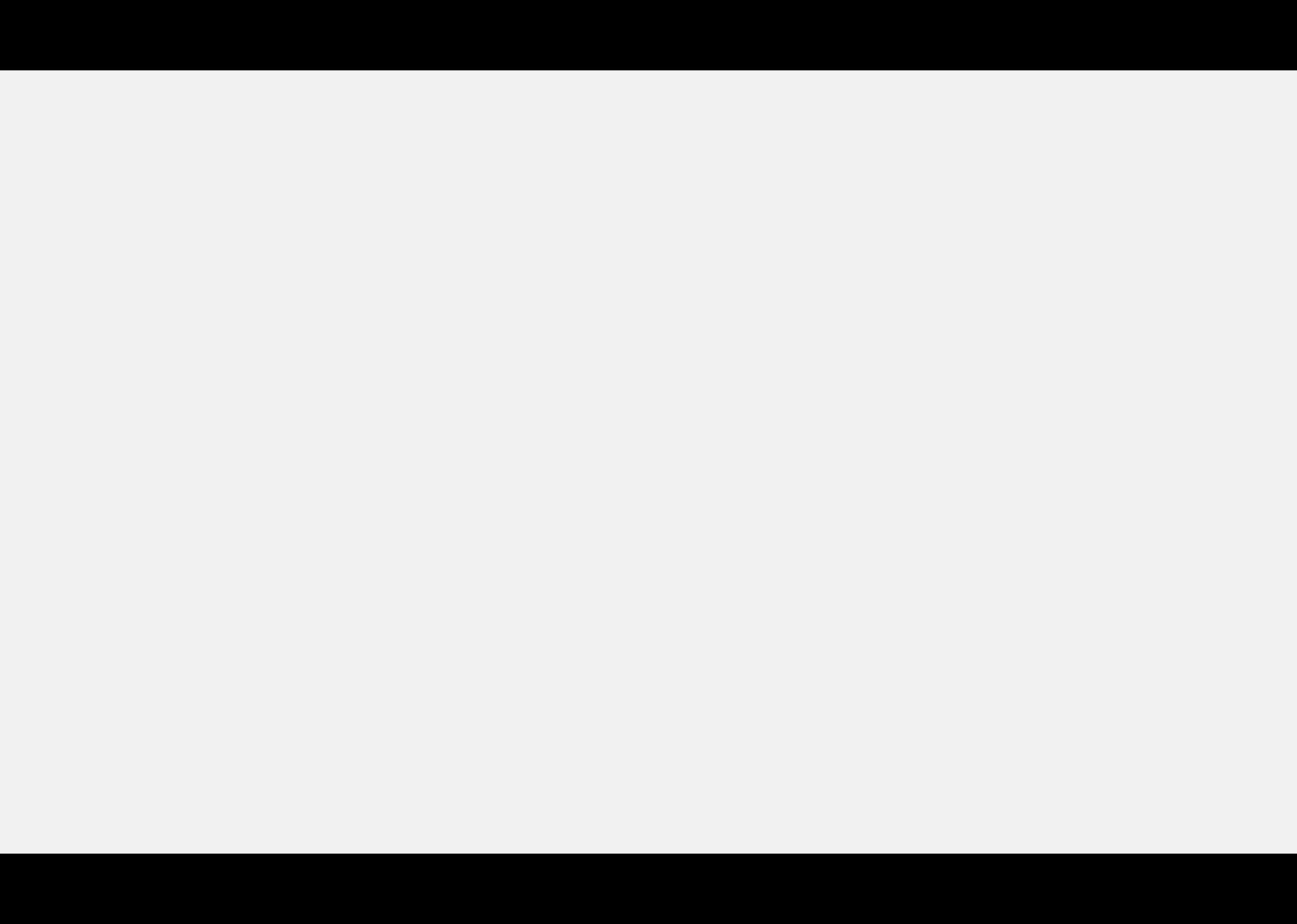
**+5% entre le secteur TECO
et les autres communes**





COMMENT ÇA MARCHE ?

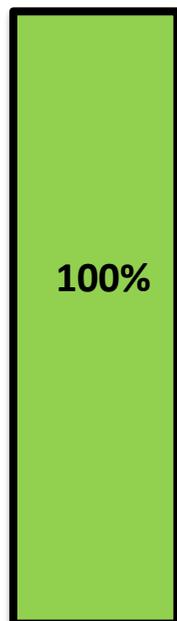






LES PRINCIPES DE CALCUL

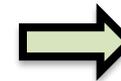
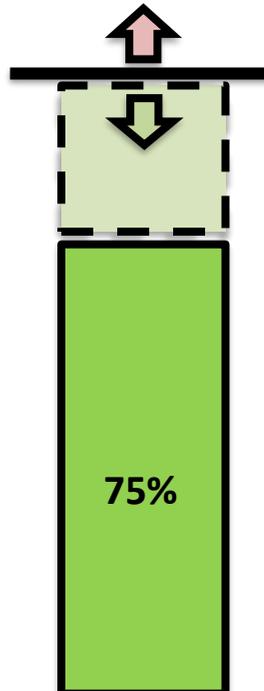
Aujourd'hui



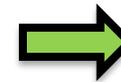
Part fixe uniquement :
finance l'intégralité du
service

Demain

Point de bascule



Part variable à la levée* :
ordures ménagères



Part fixe : autres services
(encombrants, recyclables,
déchèteries...)

*Une levée = présentation
d'un bac à la collecte



Privilégier les bacs pleins



GRILLE TARIFAIRE PAR TAILLE DE BACS (2024)

 <p>50L 1,45€</p>	 <p>80L 2,32€</p>	 <p>120L 3,48€</p>	 <p>240L 5,52€</p>
 <p>360L 8,28€</p>	 <p>500L 11,50€</p>	 <p>660L 15,18€</p>	 <p>770L 17,71€</p>



EXEMPLE D'AVIS D'IMPOSITION ACTUEL

Hypothèses : famille de **4 personnes** en pavillon équipée d'un bac de **120L** qui paie 280 € de TEOM aujourd'hui.

TF 2024	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2024	Taux de TEOM sur le territoire (voté par la collectivité)					5,39 %		
	Adresse	5200	Valeur locative (calculée par les services fiscaux)					5200	
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Adresse		Montant total de la cotisation						
	Base ①		= (5,39% X 5200)						
	Cotisation		= 280 €						
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2023								
Cotisations 2024						280			
Variation									

La TEOM est payée avec la taxe foncière en septembre / octobre
Elle est payée par le propriétaire et refacturée au locataire dans les charges.



EXEMPLE D'AVIS D'IMPOSITION DEMAIN

Hypothèses : famille de **4 personnes** en pavillon équipée d'un bac de **120L** qui paie 280 € de TEOM aujourd'hui. Cette famille présente son bac ordures ménagères **18 fois dans l'année** (moyenne constatée sur le secteur TECO).

TF 2027	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2027	Taux de TEOM sur le territoire TECO (voté par la collectivité)				4,07 %			
	Adresse	5200	Valeur locative (calculée par les services fiscaux)				5200		
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Adresse	Montant total de la cotisation = part fixe + part variable = (4,07% X 5200) + (18 X 3,48) = 212 + 62 = 274 €							
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2023								
Cotisations 2024					274				
Variation									

Rappel :
taux de TEOM
actuel =
5,39%

Point de
bascule :
20 levées
par an

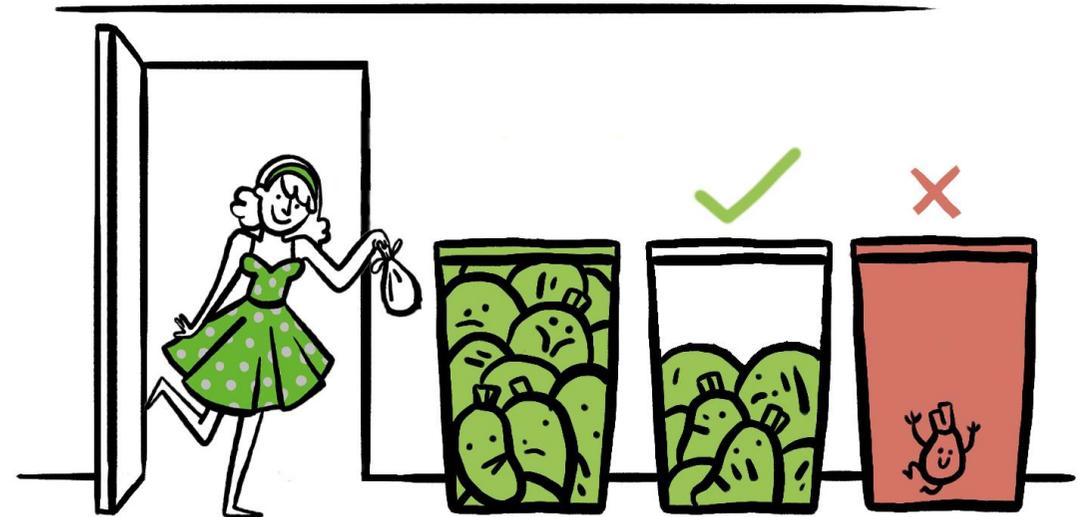
La part variable de la taxe éco-responsable est de 62 €



COMMENT SE CALCULE LA TECO EN IMMEUBLE ?

La part variable est calculée à l'échelle du local poubelle.

- Étape 1 : calcul du montant de part variable correspondant à tous les bacs présentés à la collecte
- Étape 2 : répartition entre les logements, au prorata des valeurs locatives (règle proche des tantièmes)
- Étape 3 : chaque propriétaire reçoit sa TECO (dans la taxe foncière) avec sa part fixe + la partie de part variable affectée à son logement, si nécessaire à son locataire.



Bonne pratique : remplir les bacs gris les uns après les autres, pour présenter des bacs pleins à la collecte



QU'EST-CE-QUE CELA CHANGE POUR MOI ?





JE JETTE MES DÉCHETS DANS UN BAC INDIVIDUEL



Les règles d'or :

1. Je sors mon bac ordures ménagères lorsqu'il est plein
2. Je réduis mes ordures ménagères en :
 - triant mes emballages, les papiers et le verre
 - compostant
 - évitant le gaspillage

Ma facture dépend du nombre de fois où je présente ma poubelle ordures ménagères à la collecte

Nécessite de pucer et d'adapter la taille des bacs

Visite d'un agent mandaté
entre mars et juin 2025

Distribution ou puçage des bacs
jusqu'en octobre 2025

Période de test
de janvier à mai 2026

Envoi d'une facturation à blanc
juin 2026

Comptabilisation au réel à partir de juin 2026
(facturation sur la Taxe Foncière 2027)



JE JETTE MES DÉCHETS DANS UNE BORNE COLLECTE



Pas de changement : dépôt des sacs dans une borne de collecte.

Part variable calculée à l'échelle de l'immeuble

Période de test de janvier à mai 2026

Envoi d'une facturation à blanc juin 2026

Comptabilisation au réel à partir de juin 2026
(facturation sur la Taxe Foncière 2027)

Les règles d'or :

1. Je mets mon sac exclusivement dans les bornes dédiées
2. Si une borne est pleine, je peux déposer mes déchets dans une autre borne
3. Je réduis mes ordures ménagères en :
 - triant mes emballages, les papiers et le verre
 - évitant le gaspillage
 - (lombri)compostant



JE JETTE MES DÉCHETS DANS DES BACS COLLECTIFS



Les règles d'or :

1. Je respecte les indications affichées dans le local déchets
2. Je participe activement à la réduction des ordures ménagères en :
 - triant mes emballages, les papiers et le verre
 - évitant le gaspillage
 - (lombri)compostant

La part variable est calculée à l'échelle de ma résidence

Audit du local poubelles par un agent mandaté entre mars et juin 2025

Puçage et adaptation de la taille des bacs jusqu'en octobre 2025

Conseils pour améliorer le tri et réduire les déchets

Période de test de janvier à mai 2026

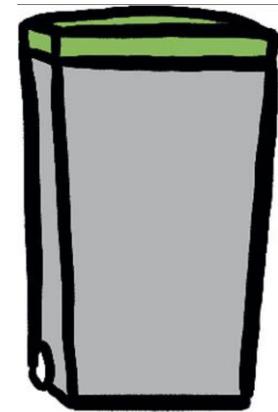
Envoi d'une facturation à blanc juin 2026

Comptabilisation au réel à partir de juin 2026 (facturation sur la Taxe Foncière 2027)



JE SUIS MA PRODUCTION DE DÉCHETS

- Concerne les usagers en **bacs individuels**
Uniquement pour les occupants (propriétaires ou locataires)
- Suivi de "mon compte usager" sur le portail dédié :
un courrier nominatif contenant lien et **clé d'activation**
sera envoyé en **fin d'année 2025** (nov/dec)
- Les gestionnaires d'immeuble et bailleurs pourront contacter Versailles Grand Parc pour avoir les informations





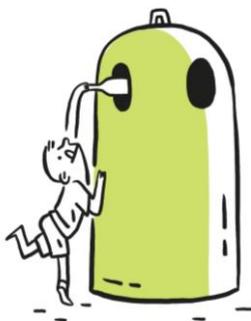
CONSEILS : JE TRIE MES DÉCHETS



Je trie mes
emballages et papiers



Déchèteries



Verre

Collectes des déchets, calendrier,
ressourceries, composteurs, geste de tri,
tout est dans l'appli **T.R.I. VGP!**

Téléchargez T.R.I. VGP!





CONSIGNES DE TRI

Depuis 2022, tous les emballages et papiers se trient

ORDURES MÉNAGÈRES

• Dépôt en sac bien fermé •



couches



lingettes



essuie-tout



sacs d'aspirateurs



litière



CD, DVD, cassettes VHS



vaisselle jetable



pots de fleurs en plastique



objets en plastique

EMBALLAGES VERRE

• Sans sac • en vrac •



bouteilles



flacons



pots, bocaux

Dépôt entre 8h et 21h
Inutile de laver



Il est interdit d'abandonner ses déchets au sol sous peine de sanctions.

PAPIERS ET EMBALLAGES VIDES

• Sans sac • en vrac •



Emballages en plastique, métal, carton



sacs, films, barquettes, pots de yaourts, tubes...



compotes, conserves, canettes, capsules de café...



briques, boîtes, rouleaux...



bouteilles, bidons...

Papiers



enveloppes, magazines, livres, feuilles...

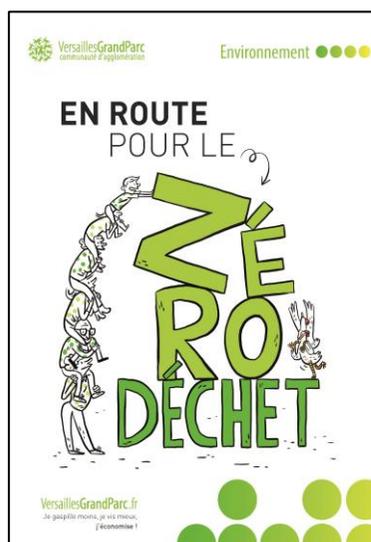
Gros cartons (non mouillés)



à découper en morceaux ou à apporter en déchèterie



CONSEILS : JE RÉDUIS MES DÉCHETS



Plus d'une
cinquantaine d'éco-
gestes dans le guide
« En route vers le
zéro déchet »



Je composte ou
lombricomposte



Je réduis et je réutilise
mes restes alimentaires



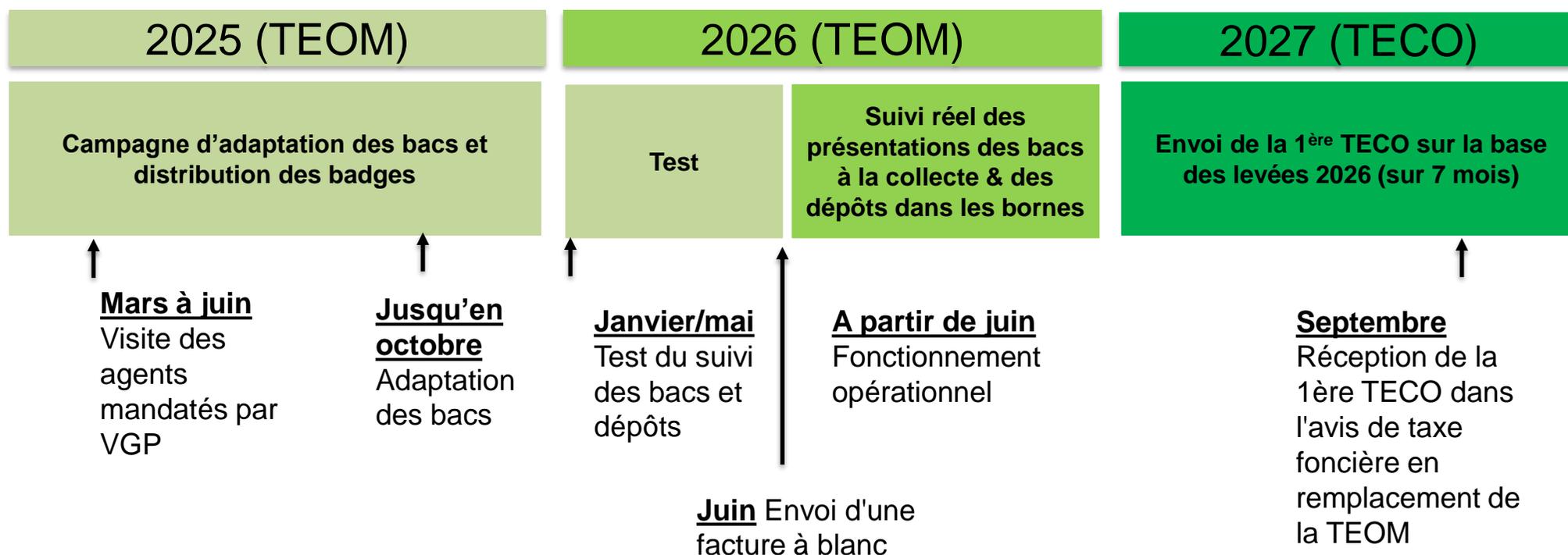
Je donne mes vêtements
même troués



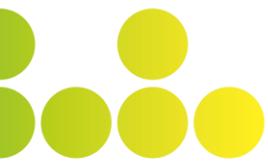
J'offre une seconde vie à mes
objets



LE PLANNING



Les années suivantes la TECO sera basée sur une année complète de comptabilisation des levées et dépôts



LA TARIFICATION ÉCO-RESPONSABLE, UN DISPOSITIF VERTUEUX

Un engagement collectif et local

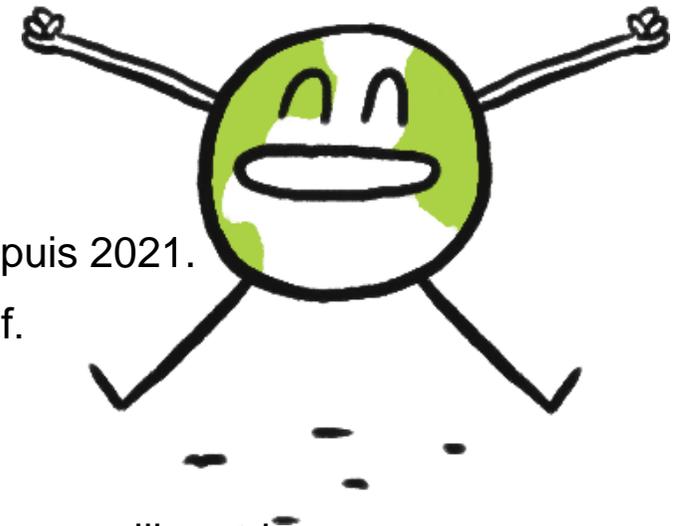
- Une expérimentation réussie, déjà mise en place dans 8 villes depuis 2021.
- Des résultats concrets et positifs, prouvant l'efficacité du dispositif.

Plus de tri, moins de déchets

- Réduction des déchets ménagers grâce à de nouveaux gestes et un meilleur tri.
- Limitation des coûts de gestion pour maîtriser notre "facture déchets".

Un impact écologique diminué, une meilleure qualité de vie

- Economie des matières premières grâce au recyclage et à la valorisation,
- Moins de camions-benne sur les routes, c'est moins de pollution dans l'air et moins de nuisances sonores.





QUESTIONS REPONSES

www.versaillesgrandparc.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !